

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS

DAO LGETT

2019-2020

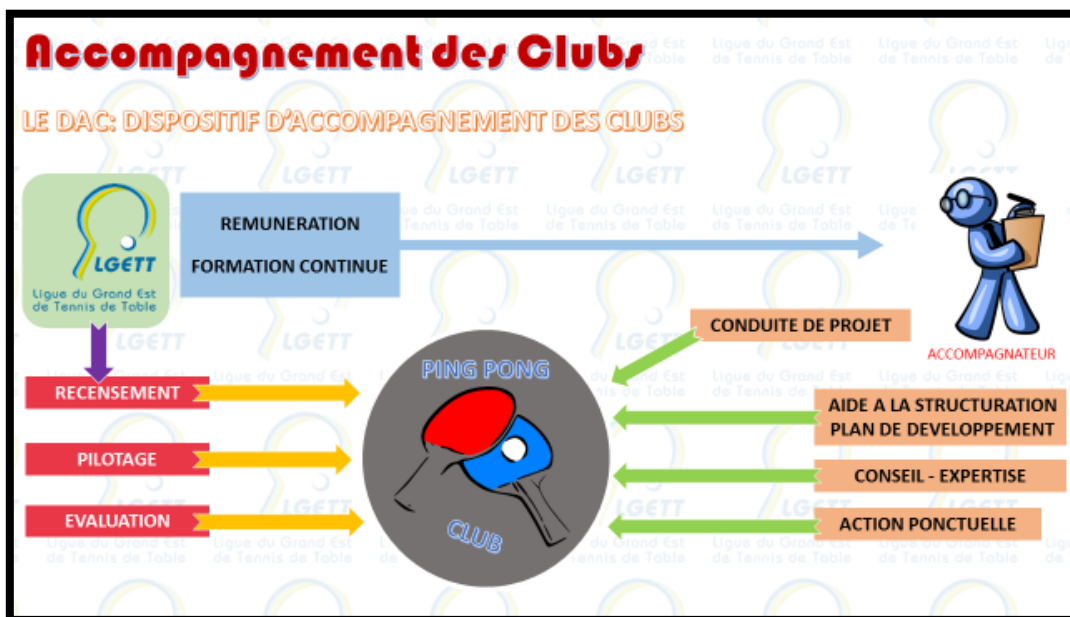
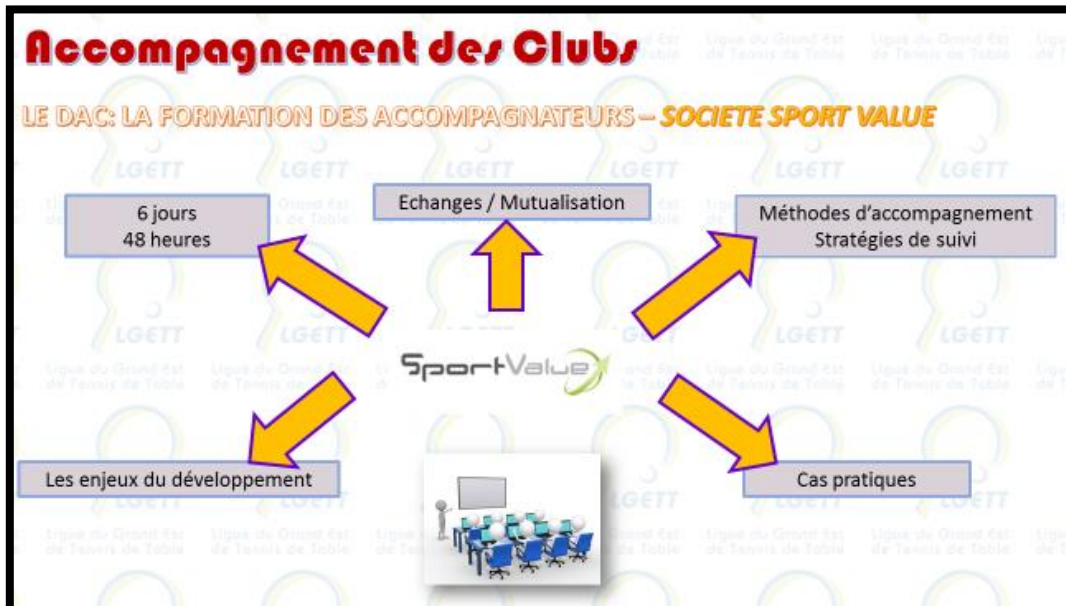


Ligue du Grand Est
de Tennis de Table



**PRESENTATION ET
PROCEDURE 2019-2020**

Le Dispositif d'Accompagnement des Clubs LGETT - Présentation générale simplifiée



**MISE EN PLACE D'UN
ACCOMPAGNEMENT DE CLUB**

ETAPE 1 :

Prise de contact et volontariat d'un club ou d'une association pongiste du Grand Est :

- Demande d'un club de tennis de table du Grand Est :

→ Le club candidat à un accompagnement contacte le coordinateur du dispositif « DAC LGETT » (Dispositif d'Accompagnement des Clubs LGETT) :

Guillaume KRATZ – 07/71/22/63/67 – guillaume.kratz@lgett.fr

→ La LGETT missionne un accompagnateur formé et labellisé « DAC LGETT » afin d'entrer en contact avec le club candidat et de définir les premières modalités de l'accompagnement.

→ Validation par la LGETT du lancement officiel de l'accompagnement.

- L'accompagnement se fait sous trois étapes, chacune d'elle permet de répondre à une question :

→ Qui sommes-nous ? (État des lieux du club) = **3 à 4 heures**

→ Où voulons-nous aller ? (Elaboration d'un plan de développement) = **3 à 4 heures supplémentaires**

→ Comment allons-nous y aller ? (Elaboration d'un plan d'action) = **3 à 4 heures supplémentaires**

→ Ces trois étapes permettent la réalisation d'un **projet club**.

- L'accompagnement est financé intégralement par la LGETT de la manière suivante :

→ 25 € par heure d'accompagnement + frais de déplacements (0,25 €/km).

→ De préférence :

+ Par le biais d'une mise à disposition (prestation de service)

→ Ou (moins intéressant car davantage soumis aux charges salariales) :

+ Sur facture de l'accompagnateur (fiche de paie LGETT)

ETAPE 2 :

Définition des modalités d'organisation dans le respect des règles suivantes :

→ Un seul accompagnement financé par association pour la période du 20/10/2019 au 28/06/2020.

→ Signature d'une convention « Association-LGETT-Accompagnateur » définissant les modalités de l'accompagnement.

→ Signature d'une convention de mise à disposition par l'employeur de l'accompagnateur entre cet employeur et la LGETT.

→ Signature et retour de la charte « Accompagnateur de clubs LGETT ».

ETAPE 3 :

Fin d'accompagnement :

- Retour des documents relatifs à l'action : bilan d'accompagnement.
- Retour de la facture et des fiches de frais à la LGETT dès l'achèvement du suivi.

Convention « Dispositif d'Accompagnement des Clubs » ASSOCIATION – ACCOMPAGNATEUR – LGETT



Préambule :

Dans le cadre de la mise en application de son Projet Associatif Global et de son Plan d'Actions, la Ligue du Grand Est de Tennis de table a souhaité mettre en place le « Dispositif d'Accompagnement des Clubs » afin répondre aux attentes des associations pongistes du Grand Est.

Convention établie entre les soussignés :

- L'Association Pongiste candidate à l'accompagnement :

- Nom de l'association : _____
- Adresse : _____

Représentée par :

- Nom et prénom : _____
- En qualité de : _____

- L'Accompagnateur de Clubs LGETT :

- Nom et prénom : _____
- Adresse : _____

- La Ligue du Grand Est de Tennis de Table :

Représentée par :

- Nom et prénom : _____
- En qualité de : _____

Il est convenu ce qui suit,

Article 1 : Objectifs

Cette convention de partenariat a pour objectif de fixer les modalités de mise en place d'un Accompagnement Associatif à destination des clubs ou associations pongistes du territoire Grand Est. Elle doit permettre de délimiter le format de cet accompagnement (nombre de réunions, attentes, ...) afin d'organiser de la manière la plus précise possible son déroulement.

Article 2 : Rôles et responsabilités

2.1 L'association s'engage par la signature de cette convention :

- A s'assurer de la participation à cet accompagnement de ses personnes ressources
- A s'assurer de la disponibilité de ses locaux dans le cadre de cet accompagnement
- A contacter la LGETT et/ou l'accompagnateur afin de leur faire part des éventuelles difficultés rencontrées
- A participer, avec l'accompagnateur, au renseignement des « fiches bilans » de fin d'accompagnement

- A mettre à disposition de l'accompagnateur toutes les informations inhérentes à l'accompagnement
- A respecter les modalités fixées par la présente convention

2.2 La LGETT s'engage, par la signature de cette convention :

- A mettre à disposition un accompagnateur formé et habilité par la société Sport Value Conseil
- A financer les interventions et les frais de l'accompagnateur dans le cadre de l'action
- A respecter les modalités définies dans cette convention

2.3 L'accompagnateur LGETT s'engage, par la signature de cette convention :

- A animer les séquences d'accompagnement
- A respecter la déontologie liée au dispositif d'accompagnement (cf. charte de l'accompagnateur)
- A réaliser un bilan complet de l'action (quel que soit le type d'accompagnement choisi)

Article 3 : Le module d'accompagnement objet de cette convention

Type d'accompagnement choisi :

Etat des lieux du club (3-4 heures)

Etats des lieux du club + Plan de développement (7-8 heures)

Accompagnement complet : Etat des lieux du club + Plan de développement + Plan d'action (11-12 heures)

Date de la première réunion « diagnostic »: _____

Eventuellement, calendrier prévisionnel des séquences d'accompagnement : _____

Article 4 : Mise en application et révision

4.1 Cette convention est applicable à compter :

- De la date du début de l'accompagnement : _____

- Jusqu'à la date de fin de cet accompagnement : _____

4.2 Les parties peuvent dénoncer sans préavis cette convention dans le cas où l'un des engagements ne serait pas tenu par l'une ou l'autre des parties.

4.3 Dans les autres cas, cette présente convention ne pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties avant la fin de la réalisation du cycle pour lequel elle est signée.

Fait en trois exemplaires à _____, le _____ 20__, et transmis en copie à la LGETT.

« Lu et Approuvée », et signature

Pour l'Association Pongiste

L'Accompagnateur LGETT

Pour la LGETT

Nom : _____

Prénom : _____

Signatures

VISA DU COORDONNATEUR LGETT :

Fiche de candidature « Dispositif d'Accompagnement des Clubs »

A remplir et à retourner au coordonnateur du dispositif



Club ou Association : _____

Personne ayant renseigné cette fiche : _____

Coordonnées : tel : ___/___/___/___/___

Mail : _____

Formule d'accompagnement envisagée* :

- ① Qui sommes-nous ? (3-4 heures)
Etat des lieux du club
- ② Où voulons-nous aller ? (7-8 heures)
Etat des lieux du club + Plan de développement
- ③ Comment allons-nous y aller ? (11-12 heures)
Etat des lieux du club + Plan de développement + Plan d'action

** Ce choix pourra être revu et adapté en cours d'accompagnement*

Date :

Signature :

Les demandes seront traitées en fonction de vos disponibilités et de la disponibilité des Accompagnateurs LGETT.

Veillez retourner cette fiche de candidature à Guillaume KRATZ : guillaume.kratz@lgett.fr 07/71/22/63/67